



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

<u>Type de réunion</u>	Conseil Fédéral
<u>Date</u>	10/06/2022
<u>Début</u>	17h31
<u>Fin</u>	18h16
<u>Diffusion</u>	PR-Clubs
<u>Prochaine réunion</u>	non définie
<u>Rédacteur</u>	Peter MEUEL

Validé lors du CF du 14/10/2022

Membres	Présents	Absents	Procuration
Mme Cécile GILROY	x		
M. Dany VICENTE	x		
M. Peter MEUEL	x		
M. Moana KERVELLA	x		
Mme Aurore MARQUIS			Procuration à Cécile GILROY
Mme Évelyne RAMOND	X		
Mme Véronique BOYER		X	
Mme Stéphanie SANQUER		x	
Mme Hélène LALLEMANT	x		
M. Guy RAMOND	x		
M. Olivier AGUSSAN	x		
M. Thierry GARDON			Procuration à Peter MEUEL
M. Thierry GENTILLY		x	
M. Apolosi FOLIAKI		x	

Ordre du jour

Ouverture	2
Approbation du PV du CF du 06 mai 2022	2
Décision : Le PV du CF du 06 mai 2022 est adopté à l'unanimité et sera diffusé	2
Décision : Les tarifs 2022-2023 sont acceptés à l'unanimité et seront diffusés dans les deux semaines à venir	3
Décision : La sélection de la délégation de la FAPF est validée à l'unanimité.	4
Décision : La participation de la FAPF aux déplacements en métropole est validée à l'unanimité	4
Questions diverses	4
Clôture	5

Ouverture

À 17h35, Mme Cécile GILROY, la Présidente (PR) de la FAPF, remercie les membres du Conseil Fédéral pour leur présence et ouvre la réunion.

Approbation du PV du CF du 06 mai 2022

Le SG vérifie que les membres du CF ont bien reçu le PV du CF du 06 mai 2022 et demande s'il y a des questions ou des remarques. M. KERVELLA demande à ce que les noms de la jeune juge, de l'athlète master et des sélectionnés aux Oceania 2022 (Mackay) figure au PV.

Aucune autre remarque ne se faisant entendre, la PR procède au vote du PV.

Décision : Le PV du CF du 06 mai 2022 est adopté à l'unanimité et sera diffusé

Validation des tarifs 2022-2023

M. KERVELLA présente le détail des tarifs en expliquant la structuration entre la part pour la FFA et celle pour la FAPF. Le but de la FAPF est d'arriver à égaliser ces deux parts sur 3 ans.

Comme accepté l'année dernière, le prix de la licence Running est mis au niveau de la licence Compétition.

Aucune question n'étant posée, la PR procède au vote des tarifs 2022-2023.

Décision : Les tarifs 2022-2023 sont acceptés à l'unanimité et seront diffusés dans les deux semaines à venir

Après discussion, le Conseil Fédéral retire la recommandation sur le prix de la licence «Athlé Santé» au tarif de 5000 FCFP pour le tarif «club».

Validation de la sélection pour les Mini-Jeux 2022

La sélection validée en Commission Technique est :

<u>Athlètes</u>	<u>Encadrants</u>
Arnaud CHANG Christian CHEE AYEE Rangireva COLOMBEL Tumatai DAUPHIN Vaihina DOUCET Estelle GENTILLY Teaiki LENOIR Kilian LIDEC Malia ODRY (désistement) Damien TROQUENET Loveleina WONG SANG Benjamin ZORGNOTTI	Dany VICENTE (chef de délégation) Pascal SIAO Valérie SIAO Reva WONG (désistement) Johann BOUIT (désistement) <u>Officiels Techniques</u> Albertine AN Noël BARFF Lynen JOHNSTON Katia ZARLI

Depuis la Commission Technique du 16 mai 2022, Mme Reva WONG et M. Johann BOUIT se sont désistés. Suite à ces désistements, M. Tumatai DAUPHIN est intégré à l'équipe des encadrants. Dans la sélection des athlètes, Mme Malia ODRY s'est désistée.

Le montant des primes à la médailles avait été défini à 50 000 FCFP pour une médaille d'or, 25 000 FCFP pour une médaille d'argent, et 10 000 FCFP pour une médaille de bronze. Le Conseil Fédéral confirme ces montants.

M. VICENTE fait remarquer que tous les athlètes de la délégation de la FAPF ont été testés négatifs au dépistage du cannabis.

Décision : La sélection de la délégation de la FAPF est validée à l'unanimité.

Point sur les déplacements en métropole en juillet 2022

La FAPF participera à deux événements en juillet : les Pointes d'Or (2 et 3 juillet 2022) et la Coupe des Ligues (14 juillet 2022) . À cet effet, deux groupes regroupant 22 personnes partiront en métropole :

- du 24 juin au 19 juillet pour une participation aux Pointes d'Or et à la Coupe des Ligues
- et du 07 juillet au 19 juillet pour une participation à la Coupe des Ligues uniquement

Une participation de 150 000 FCFP est demandée aux familles (les clubs pouvant aider), sachant que le billet d'avion seul est déjà à 280 000 FCFP. Le budget total pour ces deux déplacements se situe juste en dessous des 7 000 000 FCFP. L'objectif financier est que ces déplacements représentent un coût de 2 500 000 FCFP pour la FAPF.

Décision : La participation de la FAPF aux déplacements en métropole est validée à l'unanimité

Questions diverses

1. M. GENTILLY demande si une prise en charge pour le déplacement d'un.e athlète qui participe aux championnats de France (U18/U20) est prévue ?

La question a déjà été répondu par le Président de la Commission Technique. Dans les faits, la prise en charge se fait pour des athlètes qui sont parmi les 5 premiers aux bilans nationaux FFA.

2. M. GENTILLY demande si la mise à jour SIFFA pourrait être faite en en temps réel ou «au mieux dans la soirée, au pire dans la semaine, à l'instar de ce qui peut se faire ailleurs».

Le SIFFA est mis à jour aussi vite que possible, grâce au travail d'Arsène.

3. M. GENTILLY demande les encadrants habituels des athlètes peuvent communiquer avec les coachs d'une délégation.

Les coachs sont suffisamment grands. Dans la pratique, cela est déjà fait de façon naturelle. Cette question ne concerne pas le Conseil Fédéral.

4. M. GENTILLY demande de rediscuter de la règle règle 9.2.1 de World Athletics mais il ne se souvient pas si cela doit être fait en CT ou en CSR.

Cela sera discuté en CSO.

5. M. RAMOND demande si lors des compétitions, il peut être prévu des espaces dédiés aux entraîneurs. M. KERVELLA répond que cela peut être fait simplement en l'inscrivant au règlement de chaque compétition.


6. La PR informe d'une conversation avec le Directeur de l'ISPF. Le tartan du stade Pater ne serait pas rénové avant les Jeux de 2023. L'ISPF propose de retirer le tartan. Les travaux de rénovation sont prévus pour 6 mois, ce qui impacterait l'entraînement des athlètes pour les Jeux de 2023.

La Présidente enverra dans les prochains jours un courrier à l'IJSPF.

7. M. RAMOND demande ce qu'il en est pour les championnats océaniques de trail concernant le vainqueur de l'édition 2022 de la X-Terra, M. Delbi VILLA CONGORA. La PR répond que le point sera traité lors de la prochaine CT.

Clôture

À 18h53, plus aucune remarque n'étant formulée, la PR remercie les membres du Conseil Fédéral pour leurs participations et clôt la séance.



Le Secrétaire
M. Peter MEUEL



La Présidente
Mme Cécile GILROY